



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Saint-Renan,
Le 9 avril 2020

Objet : Notification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Monsieur le Maire,

Je tiens tout d'abord à saluer votre action au service de votre population dans le contexte inédit de crise sanitaire que nous traversons. Plus que jamais, les maires, et leurs équipes municipales, par leur proximité avec leurs concitoyens sont les échelons indispensables pour accompagner l'Etat dans cette gestion de crise.

Le gouvernement vient de mettre en ligne les attributions de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour l'année 2020 issues du PLF2020, assurant ainsi la continuité de ses services.

Vous le constaterez, **les dotations de l'État aux collectivités territoriales sont stables pour la troisième année consécutive**, après une baisse de plus de 10 milliards d'euros jusqu'en 2017.

La DGF pour 2020 est ainsi maintenue à son niveau de 2019, soit 27 milliards d'euros.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) voient leurs enveloppes augmenter chacune de 90 millions d'euros pour réduire les fractures territoriales.

Pour les communes de notre département, la DGF s'établira à 163 599 296 millions d'euros en 2020, contre 162 584 535 millions d'euros en 2019, **soit une augmentation de 1 014 761 €**.

Vous le savez, à l'intérieur de l'enveloppe stabilisée de la DGF, le montant de chaque collectivité peut cependant varier à la hausse ou à la baisse en raison principalement des mouvements de population et de la hausse de la péréquation. Il est à souligner que dans le Finistère 63 % des communes verront leur DGF augmenter cette année contre 49 % au niveau national.

Dans notre circonscription, sur les 32 communes qu'elle compte, 31 voient cette année leur dotation augmenter par rapport à l'an passé, cela témoigne de la dynamique de notre territoire, et que l'Etat accompagne.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh





Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Par ailleurs, les dotations de soutien à l'investissement local sont également stables et maintenues à leur niveau historiquement haut de 2019 : 2 milliards d'euros. **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le Finistère est maintenue à son niveau de 2019 : 13 639 364 millions d'euros.**

En Fonctionnement ou en Investissement, ces dotations, en attendant les mesures exceptionnelles qui pourront être prises par le gouvernement, ce sont autant de moyens nécessaires pour préparer ensemble la sortie de la crise.

Après cette crise, sans aucun précédent, il nous faudra en effet tout faire pour relancer les investissements publics prévus et ainsi participer à la relance économique de notre Pays.

Je vous rappelle enfin que pour les conseils municipaux qui n'ont pas encore voté leurs budgets, ils ont cette année jusqu'au 31 juillet pour le faire.

Restant à votre disposition, spécialement dans ce contexte particulier, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Didier Le Gac
Député

PJ :

- Tableau récapitulatif des dotations aux 32 communes de la 3^{ème} circonscription.
- Note sur les principales tendances nationales de la répartition de la DGF en 2020

* : Ces données sont accessibles sur le site :

http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotation_commune_html.php?code=29260

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

